


2 

ce jourd'hui quatrieme an de la republique a une heure apres
 midy par devant moi Vincent Joseph Buchette
 officier public de suisse, sont comparez en la
 maison commune François Joseph Flament age de
 trente cinq ans charon, et Jean Jacques Hutmeire
 age de cinquante cinq ans maubourien domicile
 tous deux audit suisse, le premier pere et le
 second ami de Marie Louise Flament age de cinq
 ans, lesquels comparants ont declare a moi officier
 public, que la dite Marie Louise Flament est morte
 cinq heures du matin au domicile dudit Flament
 ou elle estoit, d'apres cette declaration j'en suis
 transporte au lieu de ce domicile et assure du
 decedé dudit, j'en ai dressé le present acte que les
 comparants ont signé avec moi
 fait en la maison commune les jours moi et au qua
 de Mus

Jean Jacques Hutmeire

François Joseph Flament
 et J. Buchette officier public

D.1795.12.10

D.04.FM.19

ce jourd huy dix neuf frimaire
quatrieme année republicaine a une heure apres
midy , pardevant moi vincent joseph huchette
officier public de wizernes , sont comparu en la
maison commune françois joseph flament agé de
trente cinq ans , charon, et jean jacques hilmoine
agé de cinquante cinq ans , manouvrier domicilié
tous deux audit wizernes , le premier pere et le
second ami de Marie louise flament agé de cinq
ans, lesquels comparants ont déclaré a moi officier
public, que la ditte marie louise flament est morte
a cinq heures du matin au domicile du dit flament
ou elle etoit, d'apres cette declaration je me suis
transporté au lieu de ce domicile et assuré du
decès sus dit , j'en ai dressé le present acte que les
comparants ont signés avec moi
fait en la maison commune les jours moi et an que
dessus

jean jacque hilmoine

francois joseph flament

v : j : huchette officier public